



Bulletin d'inscription

FIT'LONDE SAISON 2025/2026

NOM:

PRÉNOM:

DATE DE NAISSANCE:

ADRESSE POSTALE:

TÉLÉPHONE:

E-MAIL:

ABONNEMENT ANNUEL: 150€ (RÈGLEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- 1 ATTESTATION D'ASSURANCE "RESPONSABILITÉ CIVILE" VALIDE
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (AU DOS) SIGNÉ
- L'ACCORD PARENTAL POUR LES MINEURS
- 1 ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE À VOTRE NOM & ADRESSE
(POUR RECEVOIR VOTRE CARTE D'ADHÉRENT)

NATHALIE RUIZ - PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION FIT'LONDE
FITLONDE@OUTLOOK.FR - FITLONDE.WIXSITE.COM/SITE
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

Règlement Intérieur

L'Association Fit'Londe, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, fondée en 2019, a pour objet de proposer des séances d'exercices ou d'entraînement à la forme physique.

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association. La Présidente, par délégation, les éducateurs et les membres du bureau sont chargés de son application.

Article 1 : Adhésion.

1/1- Au moment de leur adhésion, les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé à l'Assemblée Générale sur proposition du bureau.

1/2- Une carte de membre est remise aux adhérents. Elle pourra être exigée pour accéder aux cours à partir du 1er octobre.

1/3- Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion, accompagné d'une attestation de responsabilité civile.

1/4- En adhérant à FIT'LONDE, les membres certifient ne présenter aucune contre-indication à la pratique du fitness et du yoga.

L'association ne pourrait être tenue pour responsable en cas de blessure ou de maladie.

1/5- Il est possible d'adhérer à l'Association, sans pratiquer mais en tant que membre honoraire ce qui permet de bénéficier du tarif adhérent pour les stages proposés ainsi que de participer aux événements festifs (Noël, galette des rois...).

Article 2 : Remboursement.

Aucun remboursement d'adhésion annuelle ne sera effectué sauf pour raison médicale nécessitant l'arrêt définitif de l'activité. Un justificatif original sera exigé (les maladies saisonnières ou blessures ponctuelles ne seront pas prises en compte, ni les congés prolongés).

Article 3 : Comportement.

3/1- L'accès et l'utilisation des salles sont soumis au respect des règles générales. Chaque membre doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Le respect des personnes et du matériel est exigé de la part de tous les pratiquants.

3/2- Toute personne dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique de l'Association se verra immédiatement exclue.

Sont considérés comme motif d'exclusion toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité. De plus, les signes distinctifs d'appartenance à un organisme quelconque (religieux, politique...) feront l'objet de l'exclusion immédiate de l'Association.

3/3- L'exclusion est prononcée par le Bureau et ne donnera droit à aucune indemnisation.

Article 4 : Tenue vestimentaire.

4/1- Les règles légales d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.

4/2- Chaque adhérent doit porter une tenue de sport propre et doit se munir de l'équipement requis pour la pratique du fitness (chaussures de sport, serviette, tapis de sol, poids, élastique...).

4/3- Il est recommandé de ne pas porter de bijoux (piercing, chaîne, boucles d'oreilles...). L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident dû au port de ceux-ci.

Article 5 : Salle.

5/1- L'accès aux salles ne peut se faire qu'en présence de l'éducateur de l'Association. Il est demandé aux adhérents de quitter la salle après la fin du cours pour ne pas perturber le cours suivant.

5/2- Il est interdit de fumer, de manger pendant les cours.

5/3- Les membres utilisant les salles doivent en respecter les lieux, la propreté et éviter toute dégradation. Il convient également d'éviter toute nuisance sonore telle que le téléphone portable et les bavardages intempestifs.

5/4- Chaque adhérent est responsable de ses affaires personnelles : en cas de vol, l'Association se dégage de toute responsabilité.

Article 6 : Sanction.

6/1- Toute infraction au présent règlement entraînera l'exclusion du membre qui l'aura enfreint, après qu'il ait été entendu de façon à s'expliquer auprès du Bureau doté du pouvoir disciplinaire.

6/2- Les éducateurs ou membres du bureau soumettront leur avis au Conseil d'Administration et à la Présidente qui a autorité pour exclure immédiatement le membre sans aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

J'autorise Fit'Londe à diffuser des photos ou vidéos me concernant oui non

Fait àle.....

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »



Autorisation Parentale

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Autorise mon enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

À participer aux activités sportives organisées par l'association Fit'Londe pour la saison 2025/2026. Je reconnais avoir pris connaissance des risques liés à la pratique de l'activité sportive choisie et déclare que mon enfant est apte médicalement à y participer.

En cas d'urgence et si je suis injoignable, j'autorise le responsable de l'association ou l'encadrant à prendre toutes les dispositions nécessaires (transport, soins, hospitalisation) dans l'intérêt de la santé de mon enfant.

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence:.....

Fait à

Le.....

Signature du représentant légal précédée de la mention "Lu et approuvé"

